



CAP DÉCLARATION LIMINAIRE

DFPE EJE

Commission Administrative Paritaire EJE et ASE Déclaration liminaire CFDT du 9 novembre 2018

La **CFDT** est fière d'avoir négocié durement et obtenu le passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants qui sera effective en février 2019 !

Cette avancée est légitimement revendiquée par notre syndicat car c'est une juste reconnaissance de l'évolution des métiers de la filière sociale ces 20 dernières années.

Se servant de cette avancée en catégorie A, la Mairie de Paris veut mettre en place un nouveau concours pour les recrutements dans ces corps (pour les ASE, comme pour les EJE) en ajoutant un écrit au concours sur titre !

La **CFDT** dénonce cette décision !

À ce jour, il n'y a pas d'écrit dans les concours d'entrée des infirmiers, ni des puéricultrices, ni même des médecins ... Le recrutement se fait sur dossier et après un entretien oral.

Pour la **CFDT**, c'est une provocation !

Pourquoi, lorsque les agents de la filière sociale, filière largement féminine, obtiennent une avancée, la Mairie de Paris veut la leur faire payer plus chère que les autres ?

Dans le même registre, Messieurs GREGOIRE et GIRARD avaient promis qu'une négociation serait ouverte sur les critères d'accès au grade d'ASE ou d'EJE de classe exceptionnelle.

Rappelons ici que, pour la CFDT, les 3 grades créés en février 2019, qui n'en feront plus que 2 en 2021 doivent permettre un déroulé de carrière pour tous les ASE et les EJE, comme cela est effectivement le cas pour d'autres corps de métier de catégorie A, comme les Médecins, les Infirmières, les Psychologues, les psychomotriciens, les orthophonistes ...

Nous n'accepterons pas que le grade d'ASE ou EJE de classe exceptionnelle devienne un grade exclusivement fonctionnel.

Merci Madame la Présidente de votre écoute et de votre intervention !

CFDT UN SYNDICAT ANCRE DANS VOTRE REALITE !
Pour les élections du 6 décembre 2018 VOTE CFDT